



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 74534

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés de gestion du réseau des œuvres universitaires et scolaires pour ce qui concerne la restauration universitaire. Celle-ci constitue d'après la Cour des comptes l'une des principales causes des difficultés financières qu'ils rencontrent. En effet, la fréquentation des étudiants y est en baisse régulière. Face à ce constat, de nombreux CROUS tentent de diversifier leur offre afin que celle-ci soit plus en adéquation avec les attentes des étudiants. Pour autant, il semblerait que ces évolutions tardent à produire des effets concrets. Aussi, et face à cette situation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens d'intervention qu'elle compte déployer afin d'y remédier dans l'intérêt de nos étudiants.

Texte de la réponse

L'évolution du mode de vie de la population étudiante, les rythmes universitaires, notamment la problématique de la pause méridienne, nécessitent une adaptation permanente des modalités de distribution d'une offre alimentaire. Une offre de restauration davantage diversifiée se développe au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires répondant ainsi aux nouvelles attentes des étudiants et aux besoins d'autres composantes de la communauté universitaire. Par ailleurs, le réseau des œuvres universitaires et scolaires s'est engagé dans des réformes touchant à l'harmonisation de bonnes pratiques, l'optimisation et la mutualisation des achats alimentaires et des produits industrialisés, l'harmonisation des références, la professionnalisation des acteurs concernés, la mise en place de nouveaux modèles économiques et la rationalisation de la carte des restaurants universitaires (RU). Enfin, il est actuellement procédé par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) à une analyse au cas par cas de la situation des structures de restauration dont le modèle économique est fortement et durablement déficitaire, la fréquentation étudiante faible, ou le coût de réhabilitation trop élevé. Dans cette hypothèse, la fermeture de certaines de ces structures pourrait être envisagée. En revanche, pour d'autres structures, plusieurs leviers devront être mobilisés afin de réduire fortement leur besoin de financement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74534

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1281

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5431